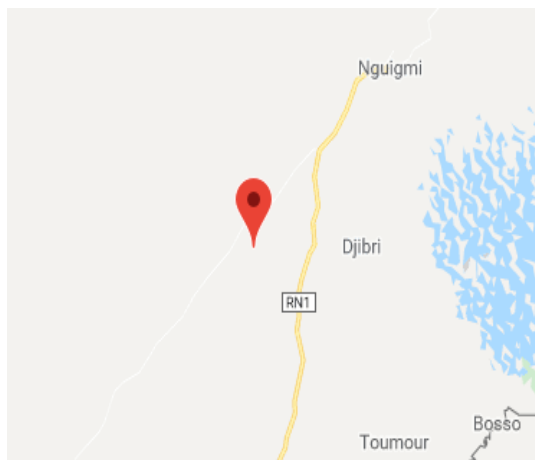


## Rapport d'Evaluation Rapide de Protection

### Département de N'Guigmi, Commune de Kablewa, Site de Mounni héla-héla



<b>Dernière mise à jour</b>	17 janvier 2019
<b>Localités affectées</b>	Toumour
<b>Coordonnées GPS</b>	Latitude : 13,969890° Longitude : 012,854190°
<b>Déclencheur de l'ERP</b>	Alerte concernant un mouvement de population
<b>Méthodologie</b>	4 focus groupes de discussion séparés (adultes hommes, adultes femmes, adolescent, adolescentes) et des entretiens individuels sont effectués.
<b>MSA effectuée</b>	Par l'équipe RRM/ACTED le 15 janvier 2019
<b>Principales conclusions</b>	Nouveaux déplacés de nationalité nigérienne : risque élevé de protection de la femme et de l'enfant et documentation civile.
<b>Thèmes documentés</b>	Protection de l'enfant, VBG, liberté de circulation et documentation civile, cohésion sociale, Personnes à besoin spécifiques

#### **Aperçu de la situation**

Les déplacés appartiennent à la communauté des Peuhls et seraient arrivés dans le village de Mounni héla-héla progressivement, à partir du 06 janvier 2019 jusqu'à atteindre un total de 80 ménages (enregistrés au moment de la MSA). Ils résidaient dans des campements situés aux alentours de Toumour. Quatre personnes auraient été tuées par des éléments des groupes armés non-étatiques (GANE) lors de l'attaque de leur campement le 13 novembre 2018. L'attaque contre l'entreprise de construction du forage de la ville de Toumour le 22 novembre a aggravé leur psychose. Après des menaces successives reçues les 7 et 13 décembre et une incursion le 27 décembre dans le campement de personnes armées non-identifiées qui leur auraient demandé de payer une taxe, les ménages déplacés ont décidé de se réfugier dans la commune de Kablewa, dans le village de Mounni héla-héla dont les habitants appartiendraient à la même communauté. L'arrivée de ces 80 ménages aurait été facilitée par le chef du village de Mounni héla-héla (mise à disposition d'une charrette). Les déplacés ont reçu à leur arrivée une assistance en vivres apportée par la population hôte du village (23 ménages). Il faut souligner que ces déplacés sont à leur premier déplacement depuis l'avènement de la crise dans la région de Diffa. Toutes ces familles vivent dans des conditions précaires car exposés à des intempéries en cette période de froid.

#### **Actions en cours :**

1. Des cas de protection ayant besoin d'une assistance rapide ont été identifiés par l'équipe protection DRC
2. L'équipe Urgence RRM/ACTED a conduit une MSA afin d'évaluer les besoins.

#### **Recommandations principales :**

1. Créer une école pour la réinsertion des enfants déscolarisés
2. Continuer l'identification des cas de protection, conduire des séances de sensibilisations liées aux risques de VBG, la protection de l'enfant et la documentation civile.

Thème	Code d'alerte	Description	Recommandations
Protection de l'enfant	4	<p>La question de protection de l'enfant est préoccupante sur le site. Selon les informations recueillies lors des focus group, les enfants font la corvée d'eau et de bois de chauffe en compagnie de leurs parents.</p> <p>Un autre problème soulevé par les interviewés est celui de l'éducation des enfants. Environ 20 enfants qui fréquentaient l'école à Toumour avant le déplacement ne le font plus car il n'y a aucun établissement scolaire disponible sur le site. Outre ces enfants qui risquent l'abandon scolaire, on dénombre aussi plus de 80 enfants non scolarisés.</p> <p>Par ailleurs, la défécation à l'air libre expose les enfants aux risques potentiels de maladies contagieuses (choléra). Les conditions de vie dans lesquelles vivent ces populations déplacées (sans abris confortable, aucune assistance en vivres et BNA à part la solidarité communautaire) pourraient aggraver la situation nutritionnelle de ces enfants si aucune action n'est prise dans les jours à venir. L'équipe ACTED a identifié 2 MAS et 6 MAM lors de la MSA réalisée sur le site.</p> <p>Ainsi, les informations recueillies des groupes de discussion, la situation de protection de l'enfant se caractérise par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque d'apatridie par manque des pièces d'état civil</li> <li>• Risque des contaminations des maladies contagieuses liées au manque d'hygiène</li> <li>• Manque d'abris en bon état qui les exposent à des maladies liées au froid</li> <li>• Enfants orphelins vulnérables issus des familles monoparentales</li> <li>• Enfants non scolarisés et déscolarisés</li> </ul>	<p><b>Sous-groupe protection de l'enfance</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des séances de sensibilisation sur les droits des enfants en particulier celui de l'éducation</li> </ul> <p><b>Groupe de travail santé nutrition</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre en charge les enfants malnutris</li> </ul> <p><b>- Groupe de travail éducation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une école d'urgence sur le site et sensibiliser les parents à inscrire leurs enfants.</li> </ul> <p><b>Direction Régionale de l'état civil</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des audiences foraines pour l'établissement des pièces d'état civil aux enfants</li> </ul>
<b>Violences Basées sur le Genre (VBG)</b>	3	<p>Les informations recueillies lors des entretiens n'ont pas révélé de cas de VBG sur le site. Néanmoins les personnes interviewées ont déclaré qu'il y a des risques d'enlèvement et d'agressions sexuelles. En effet, les femmes et filles parcourent de longues distances pour la recherche de bois de chauffe, ce qui les expose à des risques de viol ou d'agression sexuelle. Les latrines sont insuffisantes et les femmes et filles préfèrent s'éloigner du site pour pratiquer la défécation à l'air libre, ce qui accroît le risque de viol ou d'enlèvement. Toutefois aucun cas de viol, de violence conjugale et verbale n'a été signalé.</p>	<p><b>Sous-groupe VBG</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les déplacés sur les risques encourus par les femmes et filles lors de la corvée de bois de chauffe</li> </ul> <p><b>Acteurs de WASH :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire des latrines sur le site.</li> </ul>

<p><b>Blessures physiques, traumatismes psychologiques et accès aux services de base</b></p>	<p>3</p>	<p>Lors de ce déplacement, les personnes interrogées déclarent avoir laissé leurs biens matériels et des bétails dans les zones de pâturage suspectées d'abriter des groupes armés non étatiques. Cette perte de biens et la situation d'incertitude quant à leur sort risquerait de les plonger dans une situation de détresse, d'où la nécessité de venir rapidement en aide à ces populations afin qu'ils puissent mener des activités (AGR).</p> <p>En ce qui concerne l'accès aux services sociaux de base, la situation sanitaire et éducative est difficile. En effet le centre de santé fonctionnel le plus proche est à 14km (Kablewa) et les populations ont du mal à le fréquenter à cause de la distance à parcourir, souvent à pied. L'école la plus proche se trouve également à Kablewa, d'où l'impossibilité pour les enfants de faire les allers-retours au quotidien sur une si longue distance, d'où le risque d'abandon pour une vingtaine d'élèves.</p>	<p><b>Acteurs de protection :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire un plaidoyer pour la mise en place d'un poste de santé sur le site</li> <li>- Faire le plaidoyer pour la mise en place d'une école d'urgence sur le site</li> </ul>
<p><b>Liberté mouvement et documentation civile</b></p>	<p>3</p>	<p>Sur ce site, aucune contrainte liée à la liberté de circulation n'a été signalée dans la zone pour mener leurs activités quotidiennes, le manque de documentation civile les expose cependant à de risque d'entrave de mouvement notamment avec les tracasseries aux postes de contrôle lors des voyages. En effet plus de 90% des déplacés n'ont pas de pièces d'état civil. Cela est dû au manque d'accès aux services adéquats dans la zone d'origine et au manque d'importance accordé à ces documents.</p>	<p><b>Groupe de travail Protection :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les déplacés sur l'importance de la documentation civile</li> <li>- Mobiliser les services de l'état civil pour recenser les déplacés et leur fournir des pièces d'état civil</li> </ul>
<p><b>PBS</b></p>	<p>3</p>	<p>Des personnes à besoins spécifiques ont été signalées parmi les déplacés lors des focus group et l'équipe Protection DRC a pu identifier les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 12 enfants orphelins vulnérables</li> <li>• 8 personnes âgées chefs de ménage</li> <li>• 8 veuves avec des enfants sans soutien</li> <li>• 20 enfants déscolarisés</li> </ul>	<p><b>Groupe de travail protection :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournir une assistance aux cas identifiés</li> <li>- Faire le monitoring de protection en vue d'identifier et assister d'autres cas éventuels</li> </ul>
<p><b>Cohésion sociale</b></p>	<p>2</p>	<p>Selon les informations collectées lors des focus group, les nouveaux déplacés cohabitent de façon pacifique avec les populations hôtes qui appartiennent au même groupe ethnique (peulh). Cependant, la concentration des populations (déplacés et populations hôtes) autour du seul puits villageois pourrait être un facteur conflictuel si des mesures ne sont pas prises. Les entretiens individuels ont relevé l'existence d'un comité local de gestion des tensions présidé par le chef du village hôte pour pallier d'éventuels.</p>	<p><b>Groupe de travail protection :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des séances de sensibilisation sur la coexistence pacifique</li> </ul>